

LOI N°032-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-021/PRES DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON
N°D374-BF CONCLU LE 26 OCTOBRE 2018 A OUAGADOUGOU
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE CLIMATIQUE AU BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2019
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-021/PRES du 31 décembre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D374-BF conclu le 26 octobre 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement, pour le financement du projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 mai 2019



Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Mamata TIENDREBEOGO